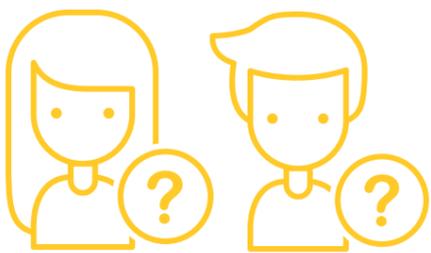


# 6 critères à considérer pour externaliser sa paie



Votre entreprise souhaite-t-elle gagner du temps pour ses activités stratégiques et se concentrer sur des tâches à haute valeur ajoutée ? Est-il pour votre entreprise difficile de maintenir un niveau de d'expertise adéquat dans le domaine des salaires et d'être à jour avec les évolutions légales ?



Si au moins l'une de vos réponses à ces questions est « oui », des solutions existent, notamment confier tout ou partie de sa gestion des salaires et tâches administratives RH à un prestataire externe. Mais cette décision ne doit pas être prise à la légère et faire l'objet d'une réflexion approfondie.



1

## Périmètre du projet

Prenez le temps de lister l'ensemble des processus et tâches existants dans votre gestion administrative du personnel pour ensuite définir lesquels vous souhaitez externaliser. Ces éléments vous permettront d'établir un cahier des charges clair et précis.



2

## Choix du prestataire

La sélection du partenaire externe est primordiale car c'est un choix fait sur le long terme et qui aura un impact financier. Renseignez-vous bien sur les prestataires présents sur le marché.



3

## Besoins spécifiques

Une externalisation des salaires et tâches administratives implique des requis techniques et en principe, un remplacement du logiciel de paie actuel. Il sera important de lister certains éléments pour définir clairement vos besoins.



4

## Implications techniques

Il s'agira de lister les interfaces existantes (entrantes et sortantes) entre les systèmes en place et de définir les nouvelles interfaces techniques avec l'outil de votre futur prestataire externe



5

## Sécurité des données

Les données de votre entreprise et vos collaborateurs doivent être protégées de manière adéquate en tout temps et répondre aux exigences légales en vigueur.



6

## Communication

Pour le traitement futur de la paie, il sera important d'aborder avec le sous-traitant les méthodes d'échange et de communication qui assureront le bon déroulement mensuel de la gestion des salaires.



Découvrez + d'informations sur notre site internet [www.hr-cafe.com](http://www.hr-cafe.com)